

SCoT | PLUi



La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** et l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, deux documents qui s'appliqueront à toutes les communes de l'agglomération.

> C'est QUOI ?

> **2 documents d'urbanisme** qui permettent de **planifier l'évolution du territoire à long terme** : organisation et aménagement de l'espace, futures constructions, mobilités, environnement, ...

> **Ils fixent les règles d'utilisation du sol** pour l'ensemble du territoire : à l'échelle de l'agglomération (SCoT) et de la parcelle (PLUi).



à savoir

Conformément à la **loi Climat et Résilience de 2021**, le SCoT et le PLUi doivent permettre notamment :

- > **de consommer le moins d'espaces possible** pour l'urbanisation,
- > **d'anticiper les effets du changement climatique**,
- > **de favoriser les transitions écologique, énergétique, démographique et numérique**
- > in fine, **d'assurer un cadre de vie de qualité** à tous les habitants.



PARTICIPER à la définition de notre projet d'aménagement du territoire

étape 1 | Enquête sur vos attentes et vos idées du 1^{er} juillet au 30 septembre

- **En ligne** : www.bit.ly/scot-plui
- **En mairie** (questionnaire papier à disposition)
- **Dans les médiathèques du territoire** (questionnaire papier à disposition)

Scannez ce QR Code pour participer !



> Définir ensemble l'avenir de notre territoire

Comment améliorer les déplacements sur le territoire et réduire notre dépendance à la voiture ?

Comment préserver et mettre en valeur notre patrimoine, nos paysages et nos ressources naturelles ?

Où et comment se loger ?

Quels équilibres entre les villes et les villages ?

Comment assurer un équilibre entre accueil de nouveaux habitants et offre d'emplois, d'équipements et de services de qualité pour tous ?

Comment renforcer l'attractivité économique du territoire ? ...

étape 2 | Réunions publiques - ateliers de concertation pour imaginer ensemble notre territoire demain

- > **8 novembre 19h à Graulhet** | salle du Foulon
- > **9 novembre 19h à Gaillac** | salle des spectacles
- > **15 novembre 19h à Rabastens** | La Halle
- > **17 novembre 19h à Castelnau-de-Montmiral** | salle des fêtes

Pour vous inscrire, c'est ici :



étape 3 | Découvrez le bilan de la concertation et les projets finalisés

Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi.

Pour + d'info et suivre l'actualité sur le projet et la concertation :
Rendez-vous sur www.gaillac-graulhet.fr | Rubrique Mon agglomération

Tout au long de la concertation réglementaire, des registres de concertation sont tenus à votre disposition dans les mairies du territoire et au siège de la Communauté d'agglomération - Lieu-dit Le Nay - 81 600 Técoou.